

## Kit SDS page de référence

### Pyrogen Bulk Kit 0.25 EU/ml Sensitivity

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

---

#### Informations sur le produit

Nom du produit : Pyrogen Bulk Kit 0.25 EU/ml Sensitivity  
Numéro de la matière : E209U-25

#### Composants

Pyrogen, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens

SDS en annex

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Pour usage en détection d'entodoxine

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société : **Lonza Ltd**  
Muenchensteinerstrasse 38  
CH-4002 Basel, Switzerland  
Business Telephone: +41 61 316 81 11**Lonza Verviers Sprl**  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
BE-4800 Verviers, Belgium  
Business Telephone: +32 8732 1611**Lonza Cologne GmbH**  
Nattermannallee 1  
DE-50829 Köln, Germany  
Business Telephone: + 49 221 99 1990**Lonza Copenhagen ApS**  
Strandhaven 12  
DK-2665 Vallensbaek Strand, Denmark  
Business Telephone: + 45 4356 7400

Adresse e-mail : sds@lonza.com

Personne responsable/émettrice

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland  
Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27-XX XX	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 % Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 %	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.  
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone (Cox)**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Éviter la formation de particules respirables.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.

Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsqu'elles subissent des frictions lors des opérations de transfert ou de mélange.

Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Les pays non mentionnés peuvent avoir leurs propres valeurs spécifiques.

**Limites d'exposition professionnelle****Suisse**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de	1310-73-2	STEL (Fraction	2 mg/m3	SMAK

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

sodium		inhalable.)		
		TWA (Fraction inhalable.)	2 mg/m3	SMAK

#### Danemark

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	LOFT	2 mg/m3	GV (DK)

#### France

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3	FVL

#### Italie

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	TLV-C	2 mg/m3	OEL (IT)

#### Espagne

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	STEL	2 mg/m3	VLA

#### Suède

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	TGV (Poussière inhalable)	2 mg/m3	SWO
		TWA (Poussière inhalable)	1 mg/m3	SWO

#### Royaume Uni

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	STEL	2 mg/m3	EH40 WEL

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

hydroxyde de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
Chlorure de calcium dihydrate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière tels que ventilation avec aspiration à la source et systèmes de transport de la matière impliqués dans la manutention de ce produit aient des clapets anti-déflagrants ou un système de suppression des explosions ou un environnement pauvre en oxygène.

Prendre des mesures pour que les systèmes de manipulation des poussières (tels que les gaines d'extraction, les collecteurs de poussières, les récipients et l'équipement de transformation) soient conçus de manière à empêcher toute libération de poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).

N'utiliser que de l'équipement et des chariots industriels électriques conformes.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité : > 480 min

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : solide

Aspect : (lyophilisé)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

---

Couleur	:	donnée non disponible
Odeur	:	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Inflammabilité	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition Température de décomposition	:	donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité relative	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Caractéristiques de la particule	:	donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Stable dans des conditions normales.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Remarques: donnée non disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: donnée non disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Remarques: donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Génotoxicité in vitro : Remarques: donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

**Cancérogénicité**

Remarques: donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction**

Effets sur la fertilité : Remarques: donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Remarques: donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Remarques: donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire**

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons : Remarques: donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Résultat: donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Remarques: donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA** Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage : Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement : non

**IMDG-CODE** Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage : Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin: non

**ADR** Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage : Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement : non

**RID** Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage : Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement : non

**DOT** Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage : Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement : non

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

<b>TDG</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

**Information sur les législations nationales**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Mise en danger significative de l'eau  
Remarques: Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

non requis

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Classification du mélange:**

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2 H319

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul  
Méthode de calcul

**Texte complet pour phrase H**

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

**Texte complet pour autres abréviations**

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Skin Corr. : Corrosion cutanée

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ATE - Acute Toxicity Estimate; AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen / Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; BPR – Biocidal Product Regulation; bw - Poids corporel; CAS - Chemical Abstract Service; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DNEL-Derived No Effect Level; DOT - Department of Transportation; EC – European Community; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; EN – European Standard; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Emergency Response Guide; EU OEL - European Occupational Exposure Limit; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; GV – Danish Exposure Limits for Substances and Materials; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); LOFT - Danish Threshold Limit Value; MAK - German Threshold Limit Value; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NIOSH/Guide – National Institute of Safety and Health Guidebook; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NTP - National Toxicology Program; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PEL - Permissible Exposure Limit; PNEC - Predicted no Effect Concentration; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrogent, 5.2 ml Vial 0.25 EU/ml Sens**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 14.12.2024

REL - Recommended Exposure Limit; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; STEL - Short-Term Exposure Limit; TDG - Transportation of Dangerous Goods; TGG – Dutch Threshold Limit Value; TGV – Swedish OEL; TLV Threshold Limit Value; TLV-C - Threshold Limit Value Ceiling; TWA -Time Weighted Average; UDS - Unscheduled DNA Synthesis; UN - Les Nations Unies; VLE - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; VME - Valeur (Limite) Moyenne d'Exposition; VOC - Volatile Organic Compound[s]; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WEEL - Workplace Environmental Exposure Level; % w/w Percent weight by weight; %(V) Percent Volume

**Information supplémentaire**

Format de la date : jj.mm.aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

99 / FR

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.